

A LIRE OBLIGATOIREMENT

Association Canine Territoriale de la Réunion

Affiliée à la Société Centrale Canine— 02 62 41 04 46 (après 18h)— scrr.974@gmail.com—
<http://www.scrr.fr>

EXPOSITION CANINE NATIONALE – 14 & 15 janvier 2017 Stade du 23ème km - Site de Miel Vert - Tampon 23ème

Confirmation unique de toutes les races le samedi 14 janvier 2017

- ☞ Entrée des chiens le samedi de 6h à 8h30
- ☞ Début des confirmations le samedi à partir de 7h30
- ☞ Aucun chien ne sera admis au sein de l'exposition après 8h30.

Conseils pratiques

POUR VOTRE CHIEN

- Pour les chiens tatoués, le tatouage doit être visible. Nettoyer le à l'alcool, éventuellement raser soigneusement les poils qui pourraient en gêner la lecture.
- Lui apprendre à se laisser examiner les dents.
- Il devra avoir la toilette requise par le standard de sa race.
- Prévoir un tapis, une cage plastique de transport aérien, pour y loger votre chien **si vous le désirez.**
- Prévoir une gamelle, son collier, sa laisse ainsi qu'une laisse de présentation (facultative)

POUR VOUS

- Préparer les papiers de votre chien : carte d'identification, carnet de santé à jour, certificat de naissance LOF...
- Compléter **le formulaire de demande de confirmation** (à télécharger sur <http://www.scrr.fr>) avant d'entrer sur le ring pour le jugement.
- **Carte d'entrée envoyée par mail ou courrier par Cédia (obligatoire)** -
- Il serait bon d'arriver assez tôt afin que votre chien se détende avant la confirmation
- **un chien = une entrée , pour les accompagnateurs, l'entrée est payante au tarif de Miel Vert (2€)**



Oreilles coupées :

En application de la circulaire de la SCC du 27 avril 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la SCC à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ils ne peuvent pas être confirmés.

Chiens de catégorie 2 :

- 1/ **Ils doivent être muselés** et tenus en laisse dès qu'ils sont en contact avec le public .
- 2/ **Leur propriétaire doit pouvoir fournir le jour de l'exposition le permis de détention de son animal si on le lui demande.**

Plan exposition canine



Plan d'accès au parking exposants à partir de la RN3, en provenant de la ville du Tampon:

